

Note à l'attention du général Gombeaud sur le nombre d'avions fabriqués par la France en 1968 et 1969 (11 décembre 1970)

Légende: Le 11 décembre 1970, la division "informations et études" (division I) de l'Agence pour le contrôle des armements (ACA) transmet une note à son directeur, le général Gombeaud, concernant la réponse incomplète de la France au questionnaire de l'agence pour l'année 1969. L'intervention de l'ACA auprès de l'état-major de l'armée de terre et de l'état-major de la marine a permis de compléter les données sur les fabrications effectives pour l'année 1968. En revanche, la question est restée en suspens pour l'armée de l'air. Lors d'inspections, il a été constaté que les autorités françaises n'ont pas déclaré, entre autres, des Mirages V destinés à Israël, mais non livrés à cause de l'embargo prononcé par le gouvernement français, et à l'Argentine. Le chef de la division I suggère d'inviter officiellement les autorités françaises à fournir les données manquantes dans les plus brefs délais.

Source: Agence pour le contrôle des armements. Division I. Note à l'intention du Général Gombeaud . 11.12.1970. PC/SK_206/I. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://anlux.lu/>. Western European Union Archives. Armament Bodies. ACA. Agency for the Control of Armaments. Year: 1970, 01/01/1970- 31/12/1976. File ACA-069. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_a_l_attention_du_general_gombeaud_sur_le_nombre_d_avions_fabriques_par_la_france_en_1968_et_1969_11_decembre_1970-fr-f9e10b1d-ef8e-4122-9bec-97c114bb5b7c.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

11 décembre 1970

NOTE à l'attention du Général GOMBEAUD

Chef de la Division I

Dans la réponse française au questionnaire de l'Agence 1969, les autorités françaises n'avaient pas cru devoir indiquer les fabrications effectivement réalisées au titre de l'année précédente, c'est-à-dire en 1968. Cette lacune provenait des termes de l'instruction adressée par l'Etat-Major de l'Armée aux Etats-Majors des trois forces et selon lesquels les renseignements ne devaient porter que sur l'année de contrôle et non pas sur les années précédentes.

Nous sommes intervenus à l'époque auprès du Ministère de la Défense pour qu'il revienne sur sa position et nos arguments semblent les avoir convaincus.

C'est ainsi que nous avons pu combler ces lacunes en intervenant directement auprès de nos correspondants de l'Etat-Major de l'armée de terre et de l'Etat-Major de la Marine.

Notre démarche, par contre, est restée sans réponse auprès de l'Etat-Major de l'Air, car l'officier chargé de préparer la réponse désirait obtenir l'autorisation de ses supérieurs et de l'Etat-Major de l'Armée avant de vous adresser ces renseignements. Cette question est ainsi restée en suspens, malgré quelques rappels téléphoniques de notre part et nous attendons toujours les éléments qui devraient nous être fournis par l'armée de l'air.

Lors de notre inspection auprès des Etablissements Marcel Dassault à Argenteuil, le 20 novembre dernier, il est apparu que des fabrications avaient été réalisées en 1968, fabrications qui, comme on l'a vu précédemment, n'ont jamais été déclarées dans la réponse au questionnaire de 1969, outre les Mirage III destinés aux forces françaises. Il s'agissait entr'autre de 50 Mirage V destinés à Israël, mais qui n'ont pu être livrés à cause de l'embargo prononcé par le Gouvernement français à l'encontre des exportations de matériels militaires à destination de ce pays. Ces avions seraient actuellement stockés sous surveillance dans des hangars à Istres qui n'appartiendraient ni à l'armée de l'air ni aux Etablissements Dassault.

Par ailleurs, d'autres Mirage V, il s'agit de 15 appareils destinés à l'Argentine, ont été fabriqués depuis 1968 et réellement exportés vers ce pays. Ces appareils n'ont jamais été mentionnés au titre des exportations dans la réponse aux différents questionnaires de l'Agence depuis cette date.

.../...

Afin de compléter les données du Questionnaire comme cela a déjà été fait pour l'Armée de Terre et les Forces navales au titre de 1968 et afin d'apporter une conclusion normale au rapport d'inspection qui est en cours de rédaction à l'issue de la visite dans les Etablissements Dassault d'Argenteuil, il y aurait lieu d'inviter officiellement les Autorités françaises à nous donner sans plus attendre les éléments que nous recherchons, à savoir :

- Nombre de Mirage III fabriqués en 1968 pour le compte des forces aériennes françaises,
- Nombre d'avions fabriqués pour l'exportation en 1968 et 1969. Ces derniers chiffres devraient tenir compte des avions actuellement sous embargo et des 15 Mirage V exportés vers l'Argentine.